

# Kerenor (de)

## Preuves pour les Écoles royales militaires (1781)

**A**ntoine-Marie d'Hozier, généalogiste du roi, dresse les preuves de noblesse de Louis-Cyprien-Marie, fils de Jérôme-Olivier de Kerenor et de Anne-Julie du Parc, en vue de son admission dans les écoles royales militaires, le 18 décembre 1781 à Paris.

Bretagne, 1781.

Procès-verbal des preuves de la noblesse de Louis-Cyprien-Marie de Kerenor, agréé par le roi pour être admis au nombre des gentilhommes que Sa Majesté fait élever dans les écoles royales militaires.

*Ecartelé au 1<sup>er</sup> et 4 d'or à un pal de sable et au 2 et 3 : d'argent à trois coquilles de gueules posées deux et une, et un croissant de même en abîme <sup>1</sup>.*

**1<sup>er</sup> degré, produisant.** Louis-Cyprien-Marie de Kerenor, 1770.

Extrait des registres des batêmes de la ville et paroisse de Châteauneuf-du-Faou, diocèse de Quimper en Basse-Bretagne, portant que Louis-Cyprien-Marie, fils légitime d'écuyer Jérôme « Marie » de K/enor, et de dame Anne-Julie du Parc, demeurants en la dite ville, naquit le 23 de mai 1770 et fut batisé le même jour. Cet extrait est signé Le Guillou, curé de Châteauneuf, et légalisé.

1. *Suit une note* : Le Père Toussaint de Saint-Luc s'est trompé sur les armes de cette famille noble de Kerenor dans son livre intitulé « Mémoires sur l'état de la noblesse de Bretagne », 3<sup>e</sup> partie, page 150, où il est dit qu'elle a dans ses armes un paon faisant la roue et où elles sont gravées avec la figure de ce paon ou paën ; ce n'est pas un paon ou paën, C'est un pal. Nous avons actuellement sous les yeux en original l'arbre généalogique qui fut présenté en décembre 1668 par Christophe de Kerenor, écuyer, sieur de Botquès, aux commissaires députés par le Roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne. Les armes de sa famille sont en tête du dit arbre généalogique, peintes en la même année 1668, conformément à l'explication suivante : Écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4 d'or à un pal de sable et aux 2 et 3 d'argent à trois coquilles de gueules posées deux et une et un croissant de même en abîme.  
[Signé] d'Hozier de Sérigny.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32092, folio 72.

■ Transcription : **Jean-François Coënt** en décembre 2019.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), avril 2020.



**II<sup>e</sup> degré, père.** Jérôme-Olivier de Kerenor, Anne-Julie du Parc, sa femme, 1766.

Extrait des registres des mariages de la paroisse de Châteauneuf, diocèse de Quimper, portant qu'écuyer Jérôme-Olivier de K/enor, fils majeur de feu écuyer Jean-Yves de K/enor et de défunte dame Françoise du Fresne, de la paroisse du Haut-Corlay, d'une part, et damoiselle Anne-Julie du Parc, [folio 1v] fille d'écuyer Antoine-François-René du Parc et de défunte dame Marie-Catherine Gouyer, de la dite paroisse de Châteauneuf, âgée de dix-huit ans, d'autre part, reçurent la bénédiction nuptiale le 2 de septembre 1766. Cet extrait est signé Le Guillou, curé de Châteauneuf, et légalisé.

Extrait des registres des sépultures de la ville et paroisse de Châteauneuf-du-Faou, évêché de Quimper, portant qu'écuyer Jérôme-Olivier de K/enor, veuf de dame Anne-Julie du Parc, âgé de quarante<sup>2</sup> ans, mourut en la dite ville de Châteauneuf-du-Faou le 9 de juin 1781, et fut inhumé le lendemain. Cet extrait délivré le 28 de juillet suivant par le sieur Ledu, recteur de Châteauneuf-du-Faou, est légalisé.

Extrait des registres des batêmes de la trêve de Saint-Bihy, paroisse du Haut-Corlay, évêché de Quimper, portant qu'écuyer Jérôme-Olivier de K/enor, fils légitime et naturel d'écuyer Jean-Yves de K/enor et de Françoise du Fresne naquit le 23 de février 1739, et fut batisé le surlendemain. Cet extrait signé Froboalet, curé de Saint-Bihy, et légalisé.

**III<sup>e</sup> degré, ayeul.** Jean-Yves de Kerenor, Françoise-Marguerite du Fresne, sa femme, 1726.

Extrait des registres des mariages de la paroisse du Haut-Corlay, évêché de Quimper, portant qu'écuyer Jean-Yves de K/enor, fils légitime d'écuyer Etienne de K/enor et de dame Catherine Le Gal (de la paroisse) de Mael-Pestivien, d'une part, et dame Françoise-Marguerite du Frêne, fille légitime d'écuyer Gilles du Frêne et de dame Anne-Marguerite Hamon, seigneur et dame de la Plesse, d'autre part, reçurent la bénédiction nuptiale le...<sup>3</sup> 1726, « les bannies canoniquement faits les 19 et 26 may et 2 juin, sans opposi-



*Écartelé : aux 1 et 4 d'or à un pal de sable, aux 2 et 3 d'argent à trois coquilles de gueules et un croissant de même en abîme.*

2. Ici un renvoi à une note en bas de paragraphe : Il était dans sa 43<sup>e</sup> année à l'époque du 9 de juin 1781 suivant son extrait batistère énoncé ci-après.
3. Ici un autre renvoi à une note en bas de paragraphe : Le mois et le quantième du mois sont omis dans cette expédition d'acte de mariage.

tions ». Cet extrait est signé Le Roux recteur du Haut-Corlaix, et légalisé.

Extrait des registres des sépultures de la paroisse de Saint-Denis de Nantes, portant que messire Jean-Yves de K/enor, veuf de dame ... <sup>4</sup>, originaire de la paroisse de Mael, diocèse de Quimper, âgé de soixante-treize ans, mourut le 8 d'avril 1765 et fut inhumé le surlendemain. Cet extrait le 30 de mai suivant par le sieur Gaschignard, vicaire de la dite paroisse de Saint-Denis, fut légalisé le même jour [*folio 2*] par un vicaire général de l'évêque de Nantes.

Extrait des registres des sépultures de la trêve de Saint-Bihy, annexe du Haut-Corlay en Bretagne, portant que dame Françoisse du Frenne, épouse de monsieur de K/enor, âgée de cinquante quatre ans, mourut le 27 de février 1755 et fut inhumée le lendemain. Cet extrait délivré le 6 de juin mil sept cent soixante cinq par le sieur Chevance, curé de Saint-Bihy, fut légalisé au Haut-Corlay le 12 du dit mois de la même année par l'évêque de Quimper.

Extrait des registres des batêmes de la paroisse de Mael, évêché de Quimper, portant que Jean-Yves, fils légitime d'écuyer Etienne de K/enor et de dame Catherine Le Gall, sieur et dame de Rumeneq, naquit le 3 d'avril 1692, et fut batisé en l'église de Mael-Pestivien le 11 du dit mois de la même année. Cet extrait signé C. François Stephnou, recteur de Mael et Louch, est légalisé.

**IV<sup>e</sup> degré, bisayeul.** Etienne de Kerenor de Rumeneq, Catherine Le Gall, sa femme, 1684.

Extrait des registres des mariages de la trêve de Querrien, paroisse de Bothoa, diocèse de Quimper, portant ce qui suit : « écuyer Etienne de K/enor, sieur de Rumeneq, et honorable fille Catherine Le Gall ; les promesses de mariage prises d'entre eux et les proclamations de bans faites par trois dimanches suivants et consécutifs et premier d'avril ont effectués les mêmes promesses, et contracté mariage par paroles de présent en secondes noces par devant messire Olivier Riou, commis de ma part pour cet effet ce jour second de may 1684. Témoins ont été Yves Auffret et René Armet qui ne signent ; et ont assisté mademoiselle de K/enor la douairière, mère du dit sieur épousé, et écuyer Yves de K/enor, son frère, sieur du dit lieu, et maître Jean Le Gall, et plusieurs autres qui ne signent. Signé à l'original Etienne de K/enor, Yves de K/enor, J. Le Gall, Catherine Couppé de K/enor, P. Riou, curé. Je soussigné avoir fidèlement collationné à l'original l'extrait ci-dessus et de l'autre (part). En foi de quoi ai signé à Querrien ce seize février mil sept cent quatre vingt un. » (Signé) « Le Bloas, curé ». Cet extrait fut légalisé le lendemain par le sieur Floyd, vicaire général du diocèse de Quimper.

Extrait du registre des batêmes de la trêve de Querrien, paroisse de Bothoa, diocèse de Quimper, portant que noble Etienne de K/enor, fils d'écuyer Christophe de K/enor et de demoiselle Catherine Coupé, sieur et dame du Botquen, naquit le dernier jour de septembre 1655 et fut batisé le 21 de février 1656. Cet extrait est signé Le Bloas, curé, et légalisé.

4. *Un renvoi à une note en bas de paragraphe* : Ainsi en blanc dans cet extrait mortuaire.

Arrêt de la Chambre établie par le roi pour la réformation de [*folio 2v*] la noblesse du pays et duché de Bretagne, rendu à Rennes le 26 de janvier 1669, par lequel Christophe de Kerenor, sieur de Botquez, (aliàs du Bocquez), fils d'Yves de Querenor, écuyer, sieur du Helloch, et de demoiselle Marguerite du Poirier, est déclaré noble et issu d'extraction noble, comme tel il lui est permis et à ses descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'écuyer, et il est ordonné que son nom sera employé au catalogue des nobles de la juridiction royale de Saint-Brieuc. Cet arrêt est signé Malescot.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des écoles royales militaires, chevalier-grand-croix-honoraire de l'ordre royal des saints Maurice et Lazare de Sardaigne,

Certifions au Roi que Louis-Cyprien-Marie de Kerenor a la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les écoles royales militaires, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an mil sept cent quatre vingt un.

[*Signé*] d'Hozier de Sérigny.